



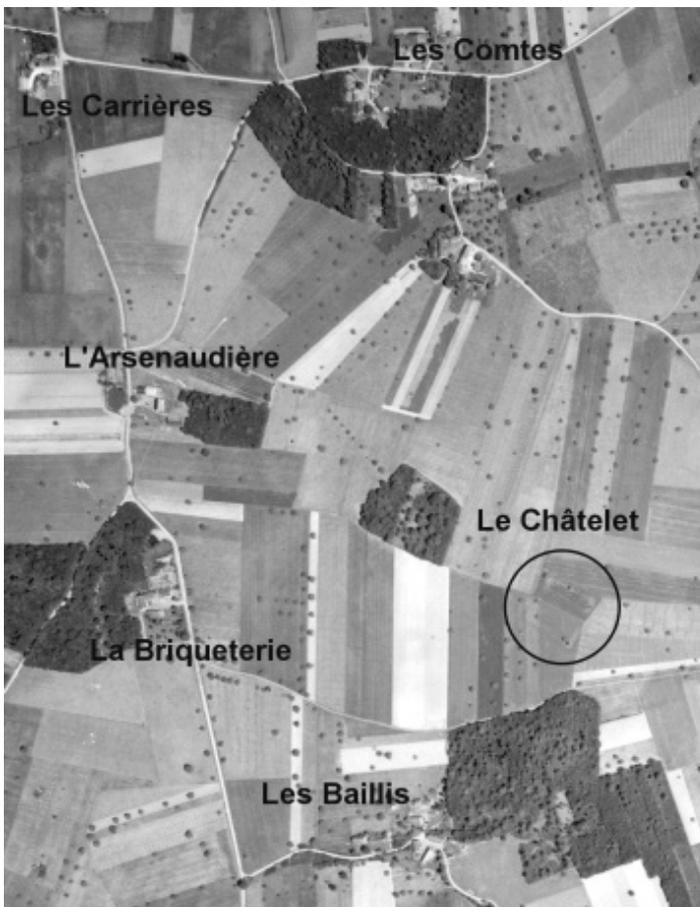
Photo ign 2001



Photo ign 2010

L'origine du lieu reste mystérieuse. Seul Paul Gache le mentionne dans une présentation de Gy : « Dans les minutes des anciens notaires de Gy, l'emplacement des ruines de ce petit castel est bien situé : au sud des Comtes il y a deux bois à l'est de l'Arsenaudière ; le site est celui du 2^e bois en venant de l'Arsenaudière. »

Faut-il vraiment parler d'un *petit castel* ? À l'époque de sa rédaction, M. Gache ne connaissait sans doute pas les photos aériennes de l'IGN. Le carré qui apparaît fait approximativement 100 m de côté, ce qui en ferait un enclos considérable. Rappelons-nous que l'enceinte du château de Mez-le-Maréchal ne mesure « que » 64 m de côté. Si les traces étaient celles des douves, par exemple, les proportions seraient comparables à celles du Mez.



L'environnement du Châtelet - photo aérienne de 1954 (IGN)

L'environnement de ce « Châtelet » peut alimenter les hypothèses : *les Comtes* au nord, *les Baillis* au sud, *l'Arsenaudière* à l'ouest, un peu plus au nord *la Commanderie*... Même si nous ne connaissons pas les noms de ces comtes et de ces baillis, il semble bien que nous soyons ici dans une épopée chevaleresque, où les Templiers et les Hospitaliers pourraient montrer leur nez.

L'Arsenaudière peut être le lieu de l'habitation de la famille Arsenaud ou Archeneau – un nom fréquent en Gâtinais, mais peut faire penser aussi au lieu où l'on conservait les armes : l'arsenal. Quant à *la Commanderie*, on se souviendra que nous sommes sur la route qui relie Gy à Montbouy, où se trouvait depuis le XII^e siècle la commanderie qui régissait l'Ordre du Temple pour toute la région au sud de Montargis. Dans son sens premier, la « commanderie » est d'abord une unité administrative de l'Ordre, et non un bâtiment particulier. On peut donc penser que *la Commanderie* de Gy est la propriété d'un che-

valier templier, sans qu'il soit forcément le commandeur de la région.

D'autres lieux sont attestés comme propriétés templières dans l'environnement proche du Châtelet. Parmi les Templiers arrêtés lors de la grande raffle de Philippe le Bel en 1307, on trouve Lambert de Toisy, Jean et Pierre de Torteville⁶⁷, templiers notoires auxquels Paul Gache ajoute les propriétaires de Mardellarat, de la Grange Chartier, du Rotisseau...

Cet environnement ne nous donne pas d'indications solides sur le Châtelet. Il est tentant de se demander si sa destruction et son arasement ne doivent pas quelque chose à la chute des Templiers – mais c'est la porte ouverte au roman historique, non à l'histoire qui préférerait se nourrir de fouilles scientifiques sur le terrain. Les occasions de destruction du patrimoine civil ou religieux ont été nombreuses au cours des siècles ; la région de Gy-les-Nonains a souffert du passage des brigands anglais de la guerre de Cent ans – le légendaire Robin Canolles (ou Knowles) a beaucoup servi d'explication aux disparitions de fiefs -, mais le monastère de Gy peut aussi avoir attiré la vindicte des troupes huguenotes dans les guerres de religion... D'autres châteaux ont disparu corps et biens, sans même laisser une trace vue d'avion.

Il est tentant aussi de relier l'énigme du Châtelet à la méconnaissance que nous avons de l'emplacement de la première seigneurie de Gy. C'est vers 1090 qu'apparaît dans les archives le premier « Haton de Gii », dans une charte du prieuré de Néronville près de Château-Landon. Dans toutes ces chartes, il est question de donations que font les nobles de la région au prieuré récemment installé à Néronville par l'abbaye de la Grande-Sauve en Gironde⁶⁸. Celle qui nous intéresse confirme le don de la chapelle Notre-Dame de Souppes par Foulques de Fay ; non datée, les spécialistes la placent par recoupements autour de 1090. En voici le texte original et sa traduction par l'abbé Verdier :

Adhuc Fulco Faicus, quia istud donum et parvum videbatur, donavit ecclesie Sancti Petri Neronisville capellam Sancte Marie de Supis et omnem decimam tam annone quam aliarum rerum, et omnem oblationem et omnem sepulturam, et atrium, et omnia quecumque pertinent ad capellam; hec omnia concessit Hauvinus frater Garmundi, et Adam filius Stephani, et Robertus Climent, et Rainaldus Pulcher, et Garnerius frater Adami, de corum beneficio erant. Ad faciendum hoc donum fuerunt Robertus Bonet, Stephanus Vitulus, Girardus frater ejus, Hatho de Giaco, Emaricus Pautras, Tebardus de Supis, Garnerius presbiter de Durdivis.
Notum sit omnibus quod Robertus Climent concessit quicquid de feudo suo donabitur ecclesie Sancti Petri Neronisville.

Comme cette donation lui semblait insuffisante, Foulques de Fay fit don en plus au prieuré Saint Pierre de Néronville de la chapelle Sainte Marie de Souppes, de toutes les dîmes tant de vivres que d'autres choses, de toutes les offrandes, revenus des sépultures, de l'aître et tout ce qui revient à la chapelle. Tout cela fut concédé par Hauvin frère de Garmond, Adam fils d'Etienne, Robert Clément, Rainaud le Beau et Garnier frère d'Adam, desquels relevait le bénéfice. Furent témoins de ce don : Robert Bonnet, Etienne le Veau, Girard son frère, Haton de Gy, Emery Pautras, Thibaud de Souppes, Garnier curé de Dordives.

Que tous sachent que Robert Clément accorda tout ce qui, provenant de son fief, sera donné à Saint Pierre de Néronville.

Voilà donc *Hatho de Giaco* présent comme témoin d'une donation, aux côtés d'illustres nobles gâtinais du XI^e siècle, dont Robert Clément, le premier possesseur probable de la terre où se construira Mez-le-Maréchal. Dans une autre charte, une vingtaine d'années plus tard, on verra apparaître *Eudes de Gy*, à côté d'*Aubry fils de Robert Clément*, preuve de la permanence de cette famille « de Gy » dans l'entourage des grands barons gâtinais.

Le Châtelet fief de Haton de Gy... pourquoi pas ? Ces traces sur le sol n'ont certainement pas fini de nous faire rêver ! Mais avant de laisser gambader notre imagination, rêvons de véritables fouilles programmées sous la conduite d'archéologues patentés.

⁶⁷ cf. Henri Perruchot, « Les Templiers en Gâtinais », in *Bulletin de la foire-exposition de Montargis*, juillet 1973

⁶⁸ Les chartes de Néronville ont été publiées en latin par H. Stein dans les *Annales du Gâtinais*, vol. XIII - 1895, p. 298, avec une introduction sur les conditions d'installation du prieuré.